

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2010-387 DU 07 SEPTEMBRE 2010.

Portant ratification de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels adoptée à Paris en France, le 14 novembre 1970 par la Conférence générale de l'UNESCO.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2010-15 du 16 juin 2010 portant autorisation de ratification de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels, adoptée à Paris (France), le 14 novembre 1970 par la Conférence générale de l'UNESCO ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

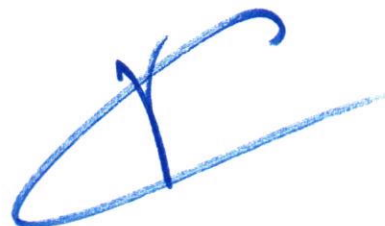
Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert des propriétés illicites des biens culturels, adoptée à Paris (France), le 14 novembre 1970, par la Conférence générale de l'UNESCO et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation
des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Jean-Marie EHOUZOU.-

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la
Promotion des Langues
Nationales,



Galiou SOGLO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MDN 4 MEF 4 MTFP 4
AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 EMG 2 CAB/MIL/PR 2 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID 4 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 DGGN-EMAT-
COFA-COFN 8 DSSA-DSIA-DOPA-DMA-DGPD-DRM 6 DGPN-DGFRN-DGDDI 3 UAC-
ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.

